

Compte-rendu de destruction à tir des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts en 2024

A retourner à :

Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle
CS 70025
54702 PONT A MOUSSON CEDEX

pour le 30 septembre 2024 au plus tard (même si aucun prélèvement)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL d'autorisation de tir de nuisible numéro :
2024/DDT/ABER/_____

Destruction à tir sur la commune de : _____

Tireurs :

espèces	nombre d'animaux tués
fouine	
corbeau freux et corneille noire	
chien viverrin	
vison d'Amérique	
raton laveur	
bernache du Canada	
étourneau sansonnet	
renard	

à, le signature